

3

Commission permanente

Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme COURTEILLE

49947

26 - Famille, Enfance, Prévention

Convention pour la poursuite de l'expérimentation de l'association Breizh insertion sport

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

L'expérimentation depuis 2021, d'un accompagnement via l'activité physique et sportive des jeunes confiés au Département

Le 26 mai 2021, le Département a permis l'expérimentation d'une nouvelle modalité d'accompagnement pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance sur le territoire de l'agence de Brocéliande, dans le cadre d'une convention avec l'association Breizh insertion sport.

L'approche développée par cette association vise à favoriser l'insertion sociale en s'appuyant sur l'activité physique et sportive et permet de proposer un modèle d'intervention complémentaire de l'accompagnement des travailleurs sociaux, en direction de jeunes ayant des problématiques spécifiques (troubles du comportement, situation ou risque de décrochage scolaire, problématiques de santé, troubles autour de la sexualité...).

La convention prévoyait une expérimentation sur deux ans à destination des mineurs et jeunes majeurs confiés au centre départemental d'action sociale de Brocéliande, entre 12 et 21 ans hors placement éducatif à domicile. Celle-ci a été renouvelée le 11 septembre 2023 pour un an.

Le budget annuel était de 53 500 euros incluant les frais en personnel, les frais pédagogiques, les frais de déplacement et les charges fixes de fonctionnement.

Un comité de suivi a été mis en place deux fois par an.

Les résultats de l'expérimentation : un accompagnement répondant aux besoins d'insertion sociale

Une analyse des interventions sur la dernière année de l'expérimentation a mis en exergue des bénéfices pour les jeunes accompagnés et leurs familles en proposant notamment des modalités de soutien favorisant la valorisation des jeunes ou encore une attention personnalisée soutenue par une figure d'attachement stable.

Durant cette dernière année, neuf jeunes, entre 10 et 16 ans, ont bénéficié de cette modalité d'accompagnement.

A travers les différents accompagnements réalisés, Breizh insertion sport a su montrer sa complémentarité et la plus-value de son intervention auprès de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance du Département. Le maillage territorial et le réseau partenarial sur lesquels s'appuie Breizh insertion sport permettent, au cours et à la sortie de l'intervention, d'inscrire les jeunes dans les dispositifs de droit commun (association, médiathèque).

Différents supports ont en effet été utilisés comme les activités de plein air, nautiques, manuelles, sportives, culturelles, artistiques mais aussi des immersions professionnelles, la découverte de métiers, etc.

Une expérimentation à poursuivre

L'expérience acquise a démontré l'intérêt pour les mineurs et les accueillants. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre cette expérimentation.

Comme précédemment, le comité de suivi, est composé pour Breizh insertion sport, du président de l'association, du coordinateur du dispositif, ainsi que d'un intervenant et pour le Département, de professionnels du centre départemental de l'action sociale du territoire concerné (responsable enfance-famille / conseiller technique / travailleur social, aide sociale à l'enfance), de la cheffe de service vie sociale de l'agence de Brocéliande et d'un chargé de mission en protection de l'enfance de la direction enfance famille. Le comité de suivi se réunira deux fois par an pour évaluer

et accompagner le développement de cette expérimentation.

Les suites de cette expérimentation devront faire l'objet d'une évaluation.

Le principe de la poursuite de cette expérimentation est donc proposé par convention pour une année, du 11 septembre 2024 au 10 septembre 2025, avec un budget de 50 104 euros.

Décide :

- d'attribuer une participation d'un montant de 50 104 euros à l'association Breizh insertion sport pour l'année 2024 ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département et l'association Breizh insertion sport, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242696

Pour extrait conforme